





## ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

---

1. Ouverture de la réunion;
2. Adoption de l'Ordre du jour provisoire et organisation des travaux;
3. Critères pour l'évaluation des rapports pour identifier des situations actuelles ou potentielles de non respect;
4. Soumission des rapports par les Parties contractantes (Biennium 2010-2011),
5. Pouvoir d'initiative du Comité de respect des obligations;
6. Amendements au Règlement intérieur du Comité de respect des obligations;
7. Préparation du Programme de travail du Comité de respect des obligations pour le Biennium 2014-2015;
8. Questions diverses;
9. Adoption des conclusions et décisions;
10. Clôture de la réunion.